

DÉROULEMENT DE LA FORMATION Passerelle B78 vers B

Formation boîte automatique vers boîte manuelle

Depuis le 1er janvier 2017, les titulaires du permis de conduire de la catégorie B assorti du code restrictif B78 (boîte automatique) qui limite la conduite aux seuls véhicules à changement de vitesse automatique pour des raisons non médicales peuvent lever cette restriction en suivant une formation de 7h.

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, le conducteur doit être capable d'utiliser, en toute sécurité, un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite.

La formation sera adaptée aux besoins spécifiques de chaque conducteur.

Prérequis

- Être âgé de 17 ans minimum (sans limite d'âge)
- Être titulaire du permis de conduire de la catégorie B78 (boîte automatique) pour des raisons non médicales en cours de validité.

Durée de la formation

Cette formation de 7h comporte deux parties :

- Première partie : formation pratique de 2h réalisée dans un trafic nul ou faible
- Seconde partie : formation pratique de 5h se déroulant dans des conditions de circulation diverses